

DREAL PACA

Le 2 mars dernier, Environnement-Industrie a rencontré la DREAL PACA afin d'échanger sur les sujets d'actualité et pour préparer le webinaire à l'attention des ICPE. Parmi les points abordés : La sécheresse, les PFAS, les suites d'inspections ...

SUJETS PHARES

AIR - ATMOSUD / SCENARII 2 :

Dans le cadre du lancement de la mise à jour de l'étude de risque sanitaire menée en 2015 sur le territoire de l'étang de Berre (SCENARII), Environnement Industrie a proposé à Atmosud de présenter aux industriels le projet et l'interface avec les exploitants industriels, dont les données sont utiles à l'amélioration de la qualité des données d'entrée des modèles.

Cette réunion a eu lieu le 31 mars dernier.

EAU – SECHERESSE :

À la suite de l'épisode de sécheresse important de 2022, les Arrêtés Cadre sécheresse du bassin Rhône Méditerranée sont en cours de révision pour l'été 2023. Le projet d'Arrêté Cadre Interdépartemental a été soumis aux membres du CREI (Comité « Ressource en Eau » Interdépartemental) mi-mars, en amont de la consultation publique à venir. Les mesures de restrictions des usages applicables aux ICPE ont évoluées et ne présentent plus d'exemption possible. Environnement-Industrie a fait remonter ses commentaires au préfet (copie DREAL) et espère que les efforts de réductions pérennes des industriels pourront être pris en compte.

En parallèle, la DREAL PACA a communiqué sur le modèle de Plan de Sobriété Hydrique (PSH) que les industriels peuvent choisir de mettre en place pour pallier aux restrictions forfaitaires des Arrêtés Cadre Sécheresse.

L'INFO RESEAU N° 6 détaille l'ensemble de ces informations. Un GT Sécheresse est programmé le 04 mai 2023 afin d'échanger sur les éventuelles difficultés de compréhension et de mise en œuvre.

EAU – PFAS :

Les per- et polyfluoroalkylés (PFAS) sont des substances aux propriétés chimiques spécifiques, utilisées dans de nombreux domaines industriels et produits de la vie courante. Extrêmement persistantes dans l'environnement, elles sont parfois appelées produits chimiques éternels.

Porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le plan d'action PFAS 2023-2027, lancé en janvier dernier, vise à réduire les risques à la source, à poursuivre la surveillance des milieux, à accélérer la production des connaissances scientifiques et à faciliter l'accès à l'information pour les citoyens.

Dans le cadre de ce plan, et plus particulièrement de l'Axe d'action 4 : « Réduire les émissions des industriels émetteurs de façon significative », le ministère travaille sur un projet d'arrêté visant à imposer des analyses de ces PFAS dans les rejets aqueux de certaines ICPE. Environnement-Industrie, via France CHIMIE, a fait remonter ses commentaires quant à ce projet. L'association organisera des temps d'échanges et de rencontres avec ses adhérents industriels afin de les accompagner sur ce sujet.

RISQUES - REFORME REGLEMENTAIRE POST INCIDENT DE ROUEN :

L'association poursuit son accompagnement sur la mise en œuvre de la réglementation post incendie de Rouen, en collaboration avec France Chimie Méditerranée. Les travaux et échanges réalisés depuis le début de l'année concernent essentiellement la détermination de la liste des produits de décomposition en cas d'incendie. Après une première réunion de présentation des différents guides publiés ou en cours, une réunion de travail a permis d'échanger sur l'avancement de chaque participants et ses éventuelles difficultés. Un nouveau GT est programmé le 12 mai prochain.

En parallèle, une réunion de présentation de quelques solutions, développées par des prestataires, en réponse à l'avis du 1^{er} décembre 2022, sur les premiers prélèvements environnementaux, a été organisée le 21 mars dernier et une réunion d'échanges avec ATMOSUD le 31 mars.

APPUI TECHNIQUES

VEILLE REGLEMENTAIRE « ENVIRONNEMENT » :

ESSO (Fos sur Mer), FIBRE EXCELLENCE (Tarascon), PRIMAGAZ (Lavéra)

VEILLE REGLEMENTAIRE « SANTE SECURITE AU TRAVAIL » :

ESSO (Fos sur Mer)

AUDIT REGLEMENTAIRE :

ARKEMA (St Auban), KEMONE (Lavéra), KEMONE (St Auban), KEMONE (Fos sur Mer), Mzi (Salin de Giraud), PRIMAGAZ (Lavéra)

DEFINITION LISTE DE PRODUITS DE DECOMPOSITION DES FUMÉES

EPC (Saint-Martin de Crau)

TELEDECLARATION GIDAF :

GAZEL ENERGY (Gardanne), SIH (Cannes)



+ d'infos



+ d'infos



+ d'infos



+ d'infos



+ d'infos

FAITS MARQUANTS



REFLEXION

... à partager

Réflexion ... à partager

Le partage de l'eau...et ses méandres

On n'a jamais autant parlé de l'eau depuis que l'on a peur d'en manquer, ce qui est somme toute une réaction très humaine ! A l'heure où le Président dévoile le [Plan Eau](#) du gouvernement, c'est l'occasion de prendre un peu de recul sur toutes les questions et polémiques soulevées, essayer de revenir à quelques fondamentaux dans le fouillis des injonctions contradictoires.

Le cycle de l'eau est une des composantes essentielles qui permet la vie sur Terre. Faut-il pour autant vouer un culte sans limites à la Nature sous prétexte qu'elle ferait bien les choses ? La continuité écologique des cours d'eau doit-elle être un dogme ? Si tel était le cas, le système Durance-Verdon conçu par ceux qui nous ont précédés n'existerait pas et l'alternance d'inondations et de sécheresses n'aurait-elle pas entraîné des désastres humains et écologiques (Ah oui !) dans notre région ?

Doit-on voir l'homme comme un prédateur systématique de la nature ? Certes il y a des effets préjudiciables et indéniables de son développement, trop rapide et trop anarchique ? Mais peut-on aussi avoir foi en sa capacité à cultiver son jardin, à prendre conscience de son côté apprentis sorcier pour y remédier ?

Au-delà de ces quelques réflexions d'ordre philosophique, nous baignons dans un monde de complexité croissante où tous les aspects sont liés : évolution du climat, besoin en eau, en alimentation, en énergie... Pour traiter l'ensemble de ces aspects nous avons des institutions « millefeuille » qui ont tendance à rajouter de la complexité (euphémisme) en voulant traiter les problèmes un par un, tout en tenant compte de la globalité et sans oublier l'avis de chacun. Pas étonnant que pour s'y retrouver, chacun se réfugie dans son intérêt particulier avec l'intime conviction qu'il représente également l'intérêt collectif, voire une cause supérieure, ce qui conduit inévitablement au conflit. Celui des « méga bassines » illustre bien ce propos.

Partager la ressource, ce n'est pas se battre pour en avoir plus que son voisin, c'est d'abord faire sa part dans l'application du principe fondamental, maître mot du SDAGE et du Plan Eau : « La sobriété dans les usages de l'eau et la gestion concertée et partagée entre tous les acteurs d'un territoire ».

L'appel à la sobriété implique de nouvelles pratiques, peut-être un changement de modèle et certainement des investissements pour lesquels nous espérons obtenir des aides légitimes de l'Agence de l'eau. La concertation pour le partage au niveau d'un territoire implique une participation active aux instances concernées... Qu'on se le dise !

02 mai • Formation « Actualité du droit des ICPE »

04 mai • GT « Sécheresse »

11 mai • Formation « Gestion des déchets industriels »

12 mai • GT « Premiers prélèvements environnementaux »

23 mai • Formation « Fondamentaux du droit des ICPE »

25 mai • Formation « GIDAF »

22 juin • Assemblée Générale et Conseil d'Administration

4 juillet • Réunion « ENERGIE »

Liste des « Info RESEAU » 2023 :

N° 1 - DREAL > Actions nationales pour l'année 2023

N° 2 - Nouveau en 2023 > Veille réglementaire personnalisée SST (Santé et Sécurité au Travail)

N° 3 - Plan d'action ministériel sur les PFAS

N°4 - DIRECTIVE IED > Publication du BREF WGC

N°5 - DREAL PACA > WEBINAIRE POUR LES ICPE -VENDREDI 17 MARS 2023 MATIN

N°6 - SECHERESSE > CE QUI DEVRAIT CHANGER EN 2023

N°7 - DREAL PACA > SUPPORT DE PRESENTATION DU WEBINAIRE DU 17 MARS 2023

A NE PAS MANQUER

PUBLICATIONS